

Les médicaments? Oui, mais... : on ne badine pas avec les médicaments

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **85 (1976)**

Heft 8

PDF erstellt am: **06.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-684139>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

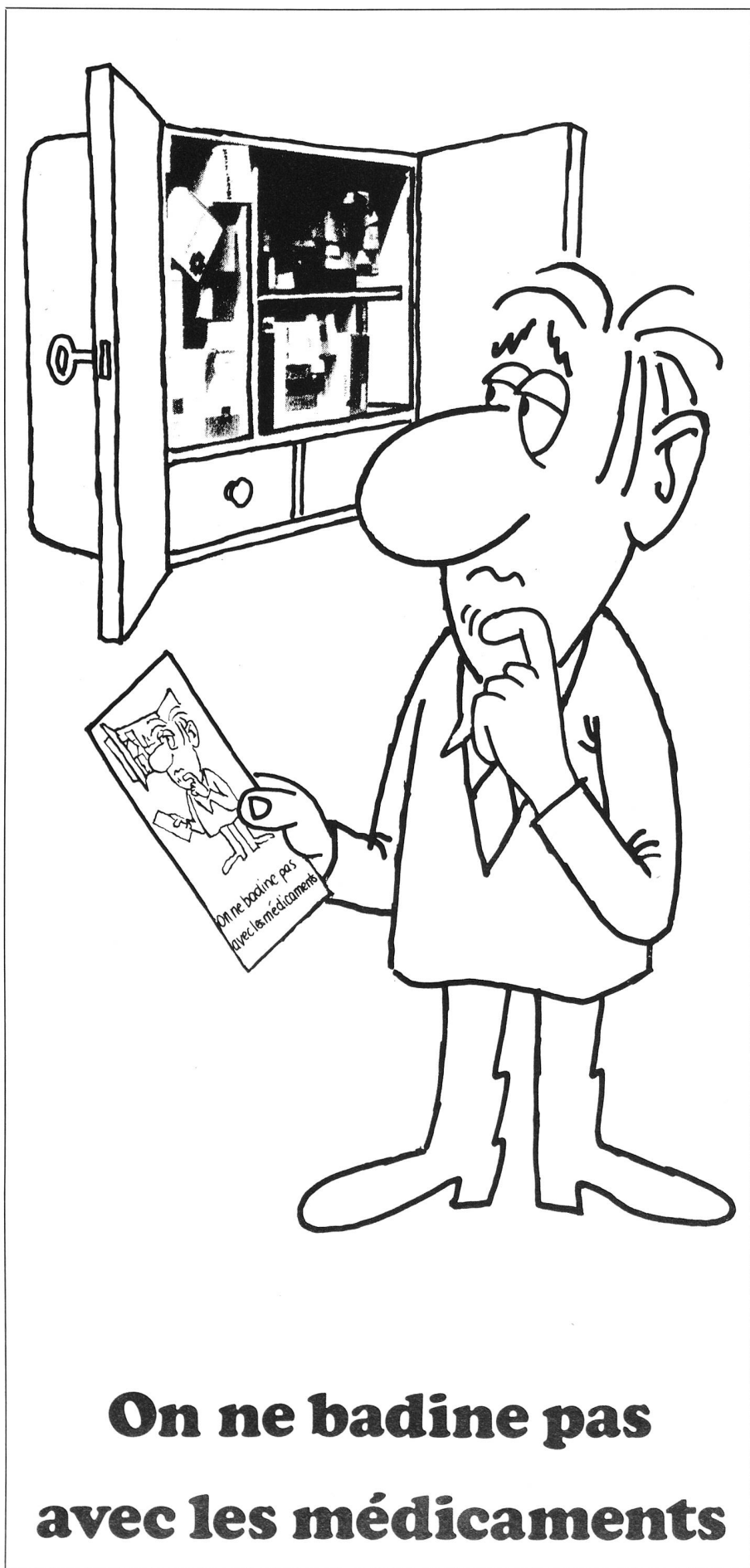
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les
médicaments?
Oui, mais...



La couverture de la brochure publiée en commun par Pharma Information et la Fondation pour la protection des consommateurs. Tout comme les affiches, cette brochure peut être obtenue indifféremment en français, en allemand ou en italien.

«Un médicament est utile si les avantages qu'il doit procurer l'emportent sur les risques qui s'attachent à son emploi.» (Citation OMS)

La presse ayant fait état ces derniers temps de la campagne lancée en octobre par Pharma Information et la Fondation pour la protection des consommateurs sous le nom de «On ne badine pas avec les médicaments», nous avons jugé utile d'y consacrer à notre tour quelques lignes. Cette vaste opération commune, qui a pour but de renseigner les habitants de notre pays sur l'usage judicieux des médicaments et, par la même occasion, de le mettre en garde contre les dangers de l'automédication, mérite d'être mentionnée dans notre revue et surtout d'être soutenue par notre Société nationale de Croix-Rouge. Cette dernière n'a-t-elle pas, en effet, le devoir de promouvoir la santé et l'hygiène publiques? Nous estimons par conséquent indispensable de renseigner nos lecteurs sur cette campagne lancée par les deux organismes susmentionnés lors d'une conférence de presse tenue à Berne, le 11 octobre dernier.

La Rédaction

Chacun, un jour ou l'autre, doit prendre un médicament. Chacun doit donc être informé sur la manière de bien utiliser les produits pharmaceutiques. La campagne d'information dont il est question ici et qui est menée, nous l'avons dit, par la Fondation pour la protection des consommateurs et Pharma Information (le service d'information des maisons de recherche pharmaceutique Ciba-Geigy, Roche et Sandoz) répond précisément à ce besoin. Elle comprend deux éléments: dix petites affiches quadricolores (29,7×42 cm) et une brochure (10 × 21 cm, 16 pages, où les dix slogans des affiches sont commentés). La série d'affiches est destinée à mettre le public en garde contre des erreurs fréquentes ou de mauvaises habitudes. La brochure, plus développée, contient des indications pratiques et est conçue pour prendre place dans les pharmacies de ménage. Le but de cette campagne est donc d'aider le public à mieux se servir des médicaments qui lui sont prescrits ou qu'il se procure de son propre gré.

«C'est la première fois que Pharma Information et la Fondation pour la protection des consommateurs présentent une publication commune. C'est bien pour nous un fait nouveau que de publier ensemble une brochure qui n'entend ni recommander

des médicaments ni les soumettre à une critique d'espèce, mais donner au public quelques renseignements – utiles, nous l'espérons – sur le bon usage, voir sur un usage modéré des médicaments», dit M. Harald Huber, juge fédéral et président de la Fondation pour la protection des consommateurs, dans son introduction à la conférence de presse du 11 octobre dernier. «Il y a rencontre entre les efforts d'une industrie pharmaceutique consciente de ses responsabilités et d'une organisation qui entend informer les consommateurs et les protéger.» D'après le professeur Meinrad Schär, directeur de l'Institut de médecine sociale et préventive de l'Université de Zurich, des études ont prouvé qu'une vie hygiénique permet de prévenir bien des maladies et bien des infirmités, en particulier des affections chroniques. On sait aussi que les malades se chargent souvent eux-mêmes de traiter les troubles dont ils sont atteints. Les statistiques démontrent que sur 2814 cas, 12 % des sujets ont consulté immédiatement le médecin, 8 % ont commencé par essayer de se soigner eux-mêmes, puis ont fait appel au médecin, 72 % se sont soignés tout seuls et 7 % n'ont rien fait du tout. Parmi les méthodes thérapeutiques choisies par le malade, c'est le traitement médicamenteux qui occupe le premier rang. C'est ce qu'on appelle l'automédication. Elle ne représente pas un mal, le tout c'est de bien l'appliquer. S'il n'y avait pas d'automédication, les frais médicaux, voire hospitaliers, s'accroîtraient assurément. Le scepticisme que manifestent encore beaucoup de médecins à l'égard de l'automédication ne serait justifié que si l'usage de médicaments au gré du patient compromettrait sa santé ou retardait un traitement médical indispensable. Il faut donc renseigner la population sur les risques de cette pratique qui ont en général les causes suivantes:

- la toxicité du produit (contrairement aux apparences, ce n'est là qu'une cause exceptionnelle);
- l'inobservation du mode d'emploi (cela s'applique d'ailleurs aussi aux médicaments prescrits par le médecin);
- l'emploi spontané, mais à mauvais escient, d'un médicament précédemment prescrit par le médecin, par exemple, lors de troubles apparemment analogues;
- le comportement erroné du malade, c'est-à-dire l'abus de médicaments (sans aucune prescription ni raison).

Pour parer aux dangers de l'automédication, voici les conditions qui doivent être remplies:

- innocuité des médicaments destinés à l'automédication;
- modes d'emploi clairs et compréhensibles;
- notions élémentaires sur la santé et la maladie.

Dans un bref exposé, le troisième orateur de la journée, M. Frank Bridel, directeur de Pharma Information, releva le nombre croissant des intoxications subies par des enfants, la surconsommation de médicaments secondaires, l'abus de médicaments pris à des fins non thérapeutiques par de véritables toxicomanes et enfin – phénomène inconnu – la sous-consommation de certains médicaments majeurs (le patient refuse de prendre des médicaments nécessaires qui lui sont prescrits).

Depuis dix ans, les principales opérations d'information lancées par l'industrie pharmaceutique ont eu pour objet la lutte contre l'abus des drogues et des médicaments d'une part et, d'autre part, l'encouragement à la prévention primaire, c'est-à-dire l'art de mener une vie saine. «La présente campagne est, pour nous, la huitième de ce programme», conclut M. Bridel.

Le matériel de la campagne «On ne badine pas avec les médicaments» est mis à la disposition du public par diverses organisations ressortissant au domaine de la santé publique. Pour sa part, le Laboratoire central du Service de transfusion de sang de la Croix-Rouge suisse distribue les brochures aux donneurs de sang, se présentant aux prises de sang collectives organisées par ses équipes mobiles.

Les affiches comme les brochures peuvent être obtenues gratuitement à l'adresse suivante:

Campagne «On ne badine pas avec les médicaments»

Fondation pour la protection des consommateurs

Schlossstrasse 137

3008 Berne (tél. 031 25 75 42)

Pour tout renseignement supplémentaire, nos lecteurs peuvent également s'adresser à:

Pharma Information

Birsigstrasse 4

4054 Bâle (tél. 061 23 19 05)

p v ■